

COMMENT OBTENIR UN BREVET FEDERAL PAR EQUIVALENCE

Après en avoir contacté **l'ERFAN du Comité Régional Natation du Languedoc-Roussillon**, pour acquérir des renseignements et des explications sur la démarche, vous trouverez dans ce document les principes et conditions pour l'obtention d'un Brevet Fédéral (BF) par équivalence. Dans tous les cas, il faut être licencié FFN.

1.- Il faut savoir que :

Une Equivalence permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la totalité d'un autre diplôme.

Un Dispense permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de la certification d'une ou plusieurs UC. Aucune épreuve certificative n'est demandée pour l'attribution de ces UC.

Un Allègement permet à un stagiaire d'être dispensé de la formation correspondante. Il nécessite cependant de passer la certification.

2.- Des principes

LES EQUIVALENCES : les demandes d'équivalences font l'objet d'une mesure transitoire. Elles devront être déposées avant le 31 décembre 2012.

LES DISPENSES : elles ne font pas l'objet de mesures transitoires.

3.- Pourquoi obtenir un Brevet Fédéral (voir annexe les brevets fédéraux de la FFN et la filière fédérale d'encadrement)

En complément de l'annexe ci-jointe, rappel des Brevets Fédéraux demandés pour la labellisation des clubs :

- Label Animation : BF2
- Label Développement : BF3
- Label Formation : BF4 ou DE
- Label National : BF5 ou BE2
- Label International : Entraîneur Expert

4.- Equivalences Brevets Fédéraux

4.1 Brevets d'Etat (BEESAN et BE2)

Diplôme	Brevet Fédéral	Evaluateur ENF	Expérience	Formation complémentaire	Attribution
BEESAN	BF2	ENF1 et 2	Justifier d'une expérience d'enseignement de 100h sur une période de 2 ans Pass'sports de l'eau (attestation Président du club)	1 jour	CTS
BEESAN	BF3	ENF1, 2 et 3	Justifier d'une expérience de 150h sur 2 saisons sportives Pass'compétition et premières pratiques compétitives (attestation Président du club)	2 jours	CTS
BEESAN	BF4	ENF1, 2 et 3	Justifier d'une « expérience d'entraînement significative » sur 3 saisons sportives au moins (attestation DTN)	2 jours	DTN
BEESAN	BF5	ENF1, 2 et 3	Justifier de figurer sur la liste d'aptitude DTN ou d'une expérience d'entraînement, dans la discipline visée pendant 5 ans dans les 10 ans qui précèdent et dans cette période d'avoir entraîné un sportif listé « Sportif haut niveau » (SHN)	2 jours	DTN
BE2	BF4	ENF1, 2 et 3		2 jours	DTN
BE2	BF5	ENF1, 2 et 3	Justifier d'une expérience d'entraînement sur 5 ans dans les 10 ans qui précèdent la demande	2 jours	DTN

4.1.1 Remarque :

A partir du Brevet Fédéral 3, les disciplines (natation course, natation synchronisée, water-polo, plongeon, eau libre) sont prises en considération pour l'obtention d'une équivalence.

4.1.2 Explications sur l'expérience d'entraînement demandée :

Natation Course, avoir entraîné un ou une nageur(se) :

- de niveau national de catégorie d'âges ;
- ou de niveau national 2 et supérieur ;
- ou classé dans les 160 premiers du classement national du Natathlon.

Natation Synchronisée, avoir entraîné une nageuse :

- finaliste aux championnats de France national ;
- ou de niveau championnat de France élite ;
- ou de niveau championnat de France national 2.

Water-Polo féminin, avoir entraîné une équipe :

- national 2 ou supérieur ;
- ou critérium national junior.

Water-Polo masculin, avoir entraîné une équipe :

- au phase finale de national 3 ;
- ou national 2 et supérieur ;
- ou critérium national 16/17 ans.

Plongeon, avoir entraîné un plongeur :

- de niveau des championnats de France des jeunes ;
- ou de niveau des championnats de France d'été ;
- ou de niveau coupe de France.

Natation en Eau Libre, avoir entraîné un nageur :

- classé dans les 15 premiers d'un championnat de France toutes catégories (hors 5 km indoor) ;
- ou classé dans les 5 premiers d'un championnat de France de catégories d'âges (hors 5 km indoor).

4.2 Autres diplômes

(contacter l'ERFAN du Comité Régional Natation du Languedoc-Roussillon)

- M.N.S. ;
- Enseignant (statut juridique) ;
- Ancien brevet fédéral :
 - Entraîneur jeunes
 - Moniteur
- C.A.P.E.P.S.

4.3 La formation complémentaire :

C'est la possibilité d'organiser le passage du test de sécurité sur cette formation complémentaire.

5.- Autres Dispenses ou allègement possible

(contacter l'ERFAN du Comité Régional Natation du Languedoc-Roussillon)

- Licence STAPS entraînement natation
- Ancien Brevet Fédéral

6.- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

(contacter l'ERFAN du Comité Régional Natation du Languedoc-Roussillon)

Si concerné par aucun des cas ci-dessus mais avec une expérience d'entraînement en club à titre bénévole ou salarié, possibilité de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E).

Pour obtenir tout autre renseignement complémentaire ou pour effectuer une demande de dossier, nous vous demandons de bien vouloir contacter l'ERFAN Languedoc-Roussillon par courriel à : FFN.Lang-Rouss@wanadoo.fr ou par téléphone au 04.67.82.16.18.



Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr